

## Cotisez par l'entremise du site Web de votre institution financière

Vous pouvez utiliser vos services bancaires en ligne pour verser des cotisations à votre Programme de sécurité financière parrainé par Ingénieurs Canada. C'est aussi facile que de payer des factures en ligne, mais plutôt que de dépenser, vous épargnez.

### Rapide, facile et sécurisé

Après avoir défini les renseignements sur le bénéficiaire et le compte, vous êtes en mesure de choisir le montant et la fréquence de vos cotisations. Vous pouvez établir le versement de cotisations automatiques périodiques à la fréquence de votre choix (option offerte dans la plupart des institutions financières), ou verser des cotisations forfaitaires. Et surtout, vous gagnez du temps puisque vous n'avez aucun formulaire à remplir et à poster.

### Pour commencer

Ouvrez une session dans le site Web de votre institution financière et, dans la section relative au paiement de factures, sélectionnez **IngénieursCanada/GWLSécuritéfinancière** en tant que bénéficiaire. Entrez ensuite les renseignements suivants (sans espace ni signe de ponctuation) pour établir votre compte :

1. Le régime auquel vous souhaitez cotiser : régime enregistré d'épargne-retraite (REER), compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou régime non enregistré d'épargne (RNEE)
2. Votre numéro de police à cinq chiffres : 35408
3. Votre numéro de certificat (reportez-vous au relevé de votre régime et entrez le numéro de certificat tel qu'il y figure); p. ex. 999999999

Par exemple, selon l'information ci-dessus, afin de cotiser à un REER, il faudrait entrer REER35408999999999. Lorsque vous aurez défini les renseignements sur le bénéficiaire et le compte, voici comment ceux-ci pourraient être présentés dans le site Web de votre institution financière :

#### Payer des factures

Sélectionner Bénéficiaire **À TITRE D'EXEMPLE SEULEMENT**  
Ⓞ **IngénieursCanada/GWLSécuritéfinancière** – REER35408999999999

#### À noter :

- Puisque les limites de caractères varient d'une institution financière à l'autre, il est possible que le nom du bénéficiaire utilisé par certaines institutions financières ne soit pas identique au nom suivant : IngénieursCanada/GWLSécuritéfinancière. Lorsque vous cherchez le nom d'un bénéficiaire, utilisez uniquement la première partie du nom afin de le trouver plus facilement (p. ex. cherchez IngénieursCanada ou Ingénieurs Canada).
- Toute consigne figurant à votre dossier et visant à ce qu'une partie de vos cotisations soit versée à un REER de conjoint s'appliquera. Toutefois, si vous souhaitez verser la totalité de vos cotisations à un REER de conjoint, définissez un bénéficiaire distinct en remplaçant le REER par un REER de conjoint (RERC), et en indiquant le numéro de certificat de votre conjoint.
- Si vous cotisez déjà par prélèvement automatique et que vous désirez passer au versement de cotisations automatiques périodiques par l'entremise des services bancaires en ligne, établissez d'abord le versement de vos cotisations en ligne, puis appelez la *Ligne d'accès* pour faire arrêter le prélèvement automatique de vos cotisations
- Il est possible que certaines institutions financières de plus petite taille ne comptent pas encore IngénieursCanada/GWLSécuritéfinancière parmi leurs bénéficiaires. Le cas échéant, vous pouvez toujours appeler votre institution financière et demander qu'elle ajoute notre régime.